UN JOUR UN GESTE

7 GESTES POUR MOINS DE DÉCHETS

VOUS VOULEZ RÉDUIRE VOS DÉCHETS ? NOUS AUSSI.

AIVE

bep
Des Hommes, des Zèles, un Futur

HYGEA
Intercommunale de gestion environnementale

INTERCOMMUNALE DU BRABANT WALLON

IGRETEC
Réinventons nos déchets

Intradel
www.intradel.be

IPALLE

COPIDEC

Wallonie

COMPOSTEZ, C'EST À VOTRE PORTÉE

COMPOSTER SOI-MÊME LES DÉCHETS DE NOURRITURE (ORGANIQUES) ET DE JARDIN PERMET DE :

- réduire le volume des poubelles et les dépôts de déchets verts au parc à conteneurs ;
- disposer gratuitement d'un amendement naturel pour le jardin.

Le compostage est un **procédé naturel** qui transforme, en présence d'oxygène, la matière organique en un produit ressemblant à de la terre, appelé humus ou compost, lequel servira à **nourrir le sol**. La matière organique est décomposée par des micro-organismes tels que les bactéries et les champignons qui la transforment en éléments simples dont s'alimentent les végétaux. L'humus, riche en nutriments et en ferments bactériens, est essentiel à la terre. Il relance le métabolisme du sol. Les sols sont réactivés, plus équilibrés. Cet équilibre renforce la plante et l'empêche d'être malade, réduisant ainsi le recours aux pesticides*.

COMMENT COMPOSTER ?

- **Alternez les déchets** "verts et humides" (fleurs fanées, épluchures de fruits et légumes, tontes de pelouse...) et les déchets "bruns et secs" (feuilles mortes, branchages broyés, etc.) Les premiers apportent l'eau et la nourriture aux organismes décomposeurs, tandis que les seconds permettent l'aération.
- **Pour apporter de l'oxygène aux micro-organismes, mélangez** régulièrement votre compost à l'aide de la tige d'aération ou en le retournant.
- Disposez votre système à composter **à même la terre** afin de permettre aux micro-organismes et aux vers de le coloniser.
- Veillez à garder une **humidité suffisante** en couvrant votre compost en cas de fortes pluies ou de canicule. Trop humide ? Apportez des déchets bruns. Trop sec ? Arrosez-le avec de l'eau de pluie.

Pas question de brûler ses déchets dans le fond de son jardin. A côté du danger direct que l'incinération à domicile représente, les fumées rejetées contiennent des éléments cancérigènes et chargés de poussières nocives.

* Procurez-vous la brochure *« Moins de pesticides, Moins de déchets spéciaux et moins de pollution... C'est tout bénéfice pour la santé et l'environnement »* auprès de votre intercommunale de gestion des déchets.

QUELS DÉCHETS ?

- Les déchets de jardin : tailles de haies, tontes de pelouse, branchages broyés, feuilles mortes, fumiers, pailles, copeaux et sciures de bois...
- Les déchets alimentaires : épluchures de fruits et de légumes, restes de repas, marcs de café, coquilles d'œufs broyées...
- Les autres déchets organiques : papiers essuie-tout, litières biodégradables (sciures...), pailles, fruits pourris (sans maladie)...

PLUS D'INFOS ?

Plus d'infos sur le compostage à domicile dans le guide du SPW disponible sur : ***http ://environnement.wallonie.be/publi/education/guide_compostage.pdf*** ou via votre intercommunale de gestion de déchets.

ACHETEZ MALIN

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUI N'EXISTE PAS

Atteindre l'objectif « zéro déchet » est impossible. Tenter de diminuer sensiblement la quantité produite est à la portée de chacun !

AU MAGASIN :

- Choisissez le produit qui propose **le moins d'emballage à jeter** ;
- Achetez les fruits, légumes et la viande **en vrac ou à la découpe** plutôt que pré-emballés ;
- Achetez **en fonction de la taille de votre ménage** : petites portions si vous êtes isolés, grands conditionnements pour les familles ;
- Refusez systématiquement les sacs jetables et prévoyez **un panier ou un sac réutilisable**. Pensez-y dans les grandes surfaces, mais aussi dans les commerces de proximité : pharmacie, boucherie, boulangerie...
- Et pour les déchets inévitables, choisissez des emballages qui peuvent être facilement recyclés, comme le verre.

"Un acheteur sachant acheter, achète son chou sans son sachet...,,

Rendez-vous sur http://moinsdedechets.wallonie.be

Petit texte explicatif du bandeau de Cible ??

POURQUOI NE PAS OUVRIR LE ROBINET LORSQU'ON A SOIF ?

C'est simple, économique et rafraîchissant ! L'eau du robinet est disponible 24h/24, 7j/7, directement à votre domicile. La surveillance continue et les analyses effectuées tout au long de son parcours (du captage au robinet) en font le produit alimentaire le plus contrôlé. Et en plus, **l'eau du robinet, c'est zéro déchet.**

PLUS D'INFOS ?

Plus d'info sur « L'eau du robinet et la santé » disponible, consultez la brochure sur ***www.aquawal.be***.

MANGEZ SANS GASPILLER

Au supermarché comme à la maison, faites attention aux dates de péremption. Seule la mention : « A consommer jusqu'au... » détermine si l'aliment présente un risque pour la santé, et donc s'il peut encore être consommé. En revanche, si la date inscrite après la mention « A consommer de préférence avant le... » est dépassée, pas d'inquiétude, ce n'est qu'une question de goûts et de couleurs...

VOTRE RÉFRIGÉRATEUR PRÉSENTE PLUSIEURS ZONES DE FRAÎCHEUR :

- **Zone tempérée :** 6-10°C : lait, fruits et légumes frais, fromage rapé...
- **Zone fraîche :** 4-6°C : fromages frais (par exemple fromage blanc), lait, boissons lactées, yaourts et dérivés, fruits et légumes cuits, plats préparés maison...
- **Zone froide :** <4°C : viande, volaille, poisson, charcuterie, crème, desserts lactés, tous les autres fromages, légumes prédécoupés et emballés, plats traiteurs cuisinés, pâtisseries, produits en cours de décongélation...
- **Zone variable :** la porte : boissons, beurre, œufs...

Consultez le mode d'emploi de votre réfrigérateur pour savoir où ces zones sont situées dans votre appareil. Vous avez égaré le mode d'emploi ? Prenez la température des différentes zones de votre frigo au moyen d'un thermomètre trempé dans un verre d'eau.

CONSEILS MALINS

- Etablissez **les menus de la semaine** et faites une **liste de courses**.
- **Vérifiez ce qu'il reste** dans le réfrigérateur et dans les armoires.
- Achetez **en fonction des besoins de la famille** et de ses habitudes alimentaires.
- **Vérifiez les dates** de péremption de vos réserves...
- Nettoyez régulièrement le réfrigérateur afin d'éviter la prolifération de micro-organismes responsables de la détérioration des aliments.
- **Conservez les restes** dans des récipients hermétiques et adaptés, **et n'oubliez pas de les manger !**

PLUS D'INFOS ?

Pour plus de conseils, consultez la brochure **« Le gaspillage alimentaire, un coup dur pour votre budget ! »** disponible auprès de votre intercommunale de gestion des déchets.

PROLONGEZ LA VIE DE VOS OBJETS

LORSQU'UN BIEN NE NOUS SEMBLE PLUS UTILE, NOTRE PREMIER RÉFLEXE EST SOUVENT DE LE JETER. NOUS ALIMENTONS AINSI L'IMMENSE MASSE DES DÉCHETS.

- Avant d'acheter du neuf, pensez à **réparer** vos objets.
- Fréquentez les magasins de bricolage pour effectuer vous-même les réparations ou le « **relooking** » de vos objets et n'hésitez pas à demander de l'aide à votre entourage.
- Aujourd'hui, chacun connaît les principes généraux pour **réutiliser** (box et sacs réutilisables, gourdes et boîtes à tartines) mais nous pouvons aller plus loin et transformer certains objets pour leur offrir une nouvelle vie :
  - les boîtes en carton pour le rangement ;
  - les bocaux en verre pour les confitures...
- **Donnez ou échangez** des objets inutilisés aux membres de votre famille ou à des amis. Renseignez-vous auprès de votre CPAS, d'associations caritatives (Croix-Rouge...), d'entreprises d'économie sociale, de la Ligue des familles... Songez aux crèches, écoles, mouvements de jeunesse, garderies d'enfants, ludothèques, centres de réfugiés, service club, paroisses... Le troc, une pratique vieille comme le monde !
  Internet offre aussi de nombreuses alternatives.

REVENDEZ OU ACHETEZ EN SECONDE MAIN

Fréquentez les marchés aux puces, brocantes, magasins de seconde-main, dépôts-ventes, ressourceries...

Profitez des sites web : ebay.be, secondemain.be...

PLUS D'INFOS ?

Pour plus de conseils, consultez la brochure **« Le réemploi, c'est pour moi »** disponible auprès de votre intercommunale de gestion des déchets.

ACHETEZ DURABLE

AVANT D'ACHETER, RÉFLÉCHISSEZ !

- **La location :** vélo, déguisement, outillage, tente, vaisselle, jeux, livres, DVD...
- **Les achats collectifs entre voisins ou amis :** matériel de camping, de bricolage, de jardin...
- **Les achats en seconde main :** équipements sportifs, vêtements, matériel scolaire...

Si parfois les objets durables coûtent un peu plus cher à l'achat, vous récupérez vite l'investissement grâce à leur plus longue durée de vie.

- **Bannissez les « gadgets »**. Souvent attrayants mais généralement peu résistants, ils aboutissent rapidement... à la poubelle.
- **Vérifiez l'étendue de la garantie offerte**.
- **Renseignez-vous avant d'acheter**. Il existe des consultations de consommateurs (Test Achats par exemple). Ceux-ci testent pour vous une multitude de produits sous tous les angles (consommation énergétique, rapport qualité-prix...).

AVEZ-VOUS DÉJÀ ENTENDU PARLER « D'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE » ?

Certains fabricants programment la fin de vie prématurée de leurs produits dans un but commercial ! Vérifiez l'étendue de la garantie offerte pour vos produits et la durée de vie des pièces de rechange (**www.eco-label.com**).

PLUS D'INFOS ?

Pour plus de conseils, consultez la brochure **« Le réemploi, c'est pour moi »** disponible auprès de votre intercommunale de gestion des déchets.

ENTRETENEZ VOTRE MAISON « AU NATUREL »

- **Lisez attentivement les étiquettes**. C'est le bon moyen pour connaître exactement les risques d'un produit avant d'y être confronté. Et n'oubliez-pas que c'est la simplicité qui doit primer dans le choix des produits !

- Redécouvrez les **produits de nos grands-mères, économiques et écologiques :**
  - Le vinaigre : le vinaigre (blanc ou d'alcool) est un allié précieux pour le ménage dans la maison. C'est un nettoyant aux multiples usages.
  - Le savon de Marseille peut être utilisé pour le lavage du linge.
  - Le savon noir est un puissant dégraissant et détachant.
  - Le bicarbonate de soude alimentaire est très efficace pour neutraliser les mauvaises odeurs (poubelle, lave-vaisselle, réfrigérateur, litière...) et nettoyer les différents objets de la maison (plan de travail, évier, casserole, four, boîte en plastique...).

POUR DÉSODORISER VOTRE INTÉRIEUR, AÉREZ !

En aérant votre maison, vous éliminez les mauvaises odeurs mais aussi les substances dangereuses qui s'y accumulent.

PLUS D'INFOS ?

Pour plus de conseils, consultez la brochure **« Moins de produits dangereux pour moins de déchets spéciaux et moins de pollution... C'est tout bénéfice pour l'environnement, la santé et le portefeuille »** disponible auprès de votre intercommunale de gestion des déchets.

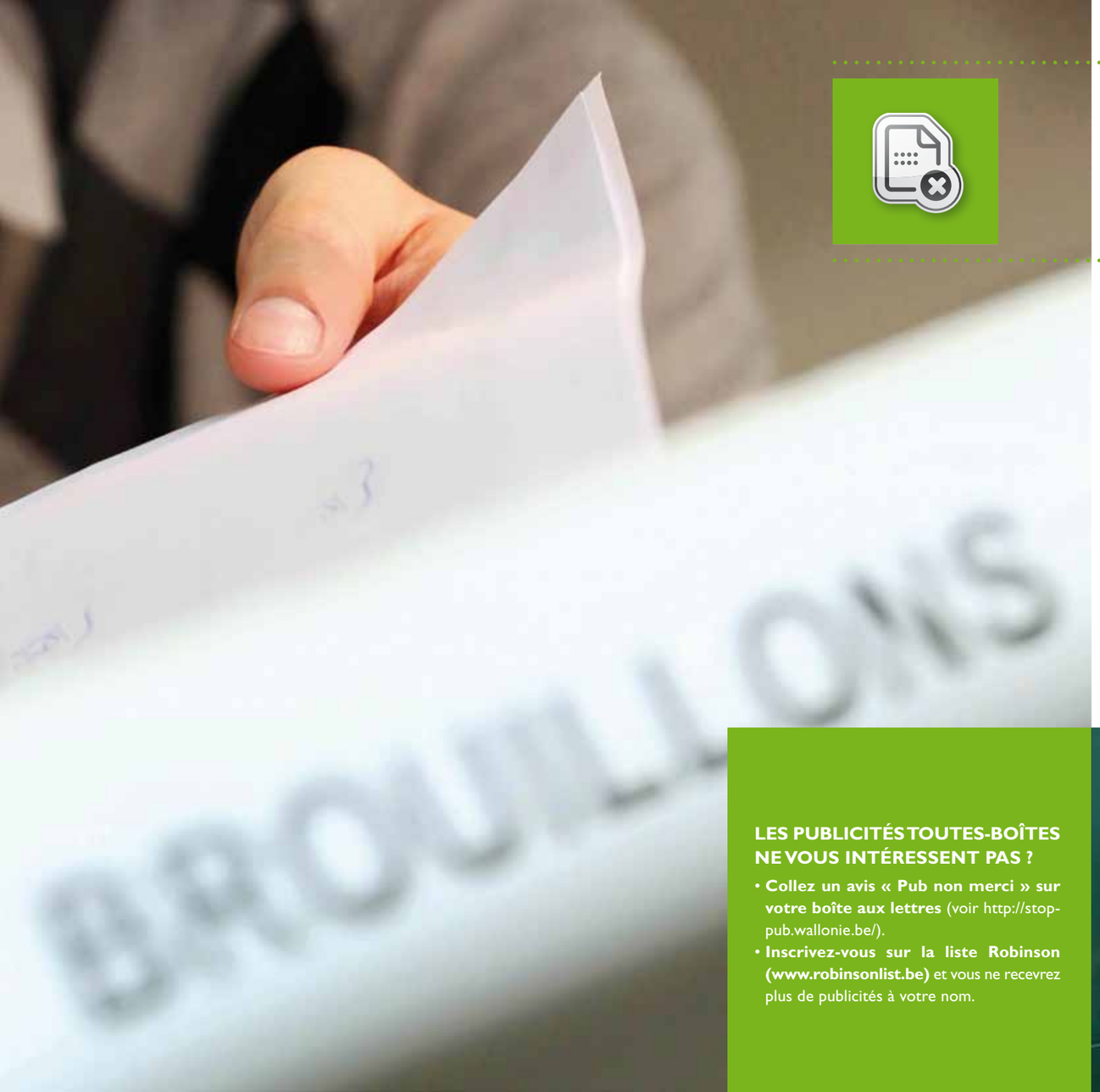

UTILISEZ MOINS DE PAPIER

La « Cocotte attitude, ce sont 25 bons gestes pour consommer et jeter « moins de papier » : scanner plutôt que photocopier, calculer le nombre précis de copies nécessaires, demander des relevés bancaires électroniques, éviter l'impression systématique de mails, faire sa déclaration d'impôt sur internet...

Partez en chasse contre le gaspillage du papier, quel que soit le lieu où il se produit: dans les administrations communales, les entreprises, au sein des ménages... Et surtout : partagez vos bonnes pratiques !

IMPRIMEZ EN RECTO VERSO

Le recto verso, c'est deux fois moins de papier qu'en recto seul ! Sinon, pourquoi les feuilles auraient-elles deux faces ?

RÉUTILISEZ LES VERSOS COMME BROUILLON

Pour faire des économies de papier, il faut savoir tourner la page ! Alors, ne jetez pas vos feuilles usagées, conservez-les comme pages de brouillon.

IMPRIMEZ 2 PAGES PAR FEUILLE ET EN RECTO VERSO

Faites le calcul : imprimer en réduction et sur deux faces, c'est économiser 75% du papier !

LES PUBLICITÉS TOUTES-BOÎTES NE VOUS INTÉRESSENT PAS ?

- **Collez un avis « Pub non merci » sur votre boîte aux lettres** (voir http://stop-pub.wallonie.be/).
- **Inscrivez-vous sur la liste Robinson (www.robinsonlist.be)** et vous ne recevrez plus de publicités à votre nom.

PLUS D'INFOS ?

Adoptez la **« Cocotte attitude »** !
Pour plus de conseils, visualisez les séquences filmées ou consultez les fiches techniques.
Rendez-vous sur le site ***www.moinsdepapier.be***.

UNE ACTION DE PRÉVENTION DE VOTRE INTERCOMMUNALE DE GESTION DES DÉCHETS, AVEC LE SOUTIEN DE LA WALLONIE.

IPALLE
Intercommunale de gestion
de l'environnement
069 84 59 88
www.ipalle.be

IBW
Intercommunale
du Brabant wallon
067 21 71 11
www.ibw.be

INTRADEL
Intercommunale de traitement
des déchets en région liégeoise
04 240 74 74
www.intradel.be

HYGEA
Intercommunale de gestion
environnementale
065 87 90 90 • hygea@hygea.be
www.hygea.be

BEP
Bureau Economique
de la Province de Namur
081 71 82 11
www.bep-environnement.be

ICDI
Intercommunale pour la Collecte
et la Destruction des Immondices
de la région de Charleroi
071 60 04 99
www.icdi.be

AIVE
Association Intercommunale pour
la protection et la Valorisation de
l'Environnement
063 23 18 11 • info@aive.be
www.aive.be

Avec le soutien de la

COPIDEC

Wallonie

Editeur responsable : G. Delbar, Président, Copidec • www.copidec.be